

REPUBLIQUE DU TCHAD

Conseil National de Transition

QUESTURE

SECRETARIAT GENERAL



Unité – Travail - Progrès

Décision N° 063 /PCNT/Q/SG/2023

Portant Création et désignation des membres du Groupe Parlementaire «**Les Rénovateurs**»

Le Président du Conseil National de Transition

Vu la Charte de la Transition révisée ;
Vu le Règlement Intérieur du Conseil National de Transition ;
Vu la Loi n°23/PR/99 du 30 décembre 1999 portant budget autonome de l'Assemblée Nationale ;
Vu le Décret N°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 Portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°509/PCMT/2021 du 29 Septembre 2021 Portant Convocation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°938/PCMT/2021 du 13 décembre 2021, portant rectificatif au Décret n°502/PCMT/2021 du 24 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°25/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination des membres additifs du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°28/PT/2022 du 07 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°52/PT/2022 du 17 novembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu le Décret N°130/PT/2022 du 20 décembre 2022 portant nomination d'un membre du Conseil National de Transition ;
Vu les procès-verbaux des élections des membres du Bureau du Conseil National de Transition du 05 octobre 2021 et des membres additifs du Bureau des 27 et 28 décembre 2022 ;
Vu le Compte rendu de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022 ;
Vu la déclaration politique du Groupe parlementaire «**Les Rénovateurs**» ;
Vu la liste des membres du Groupe parlementaire «**Les Rénovateurs**» ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est créé au Conseil National de Transition, un Groupe parlementaire dénommé « **Les Rénovateurs** » ;

Article 2 : Le Groupe parlementaire « **Les Rénovateurs** » est composé de douze (12) membres. Il s'agit de :

1. AHMED KEYTA LAOUMAYE
2. ALLADOUM DJARMA BALTAZAR

3. BEBZOUNE BONGORO THEOPHILE
4. ISSA BABA HASSANE
5. MAHAMAT SALEH MAKKI
6. MANADJI TOLKOM BERTIN
7. MBAIRISS NGARTOÏDE BLAISE
8. Mme KHADIDJA SAHOULBA
9. NOBO N'DJIBO
10. RIDOUANE KHALIT HASSANE
11. ROMADOUMNGAR FELIX NIALBE
12. YACINE ABDERAMANE SAKINE

Article 3 : Le bureau du Groupe parlementaire «**Les Rénovateurs**» est composé ainsi qu'il suit :

Président : ROMADOUMNGAR FELIX NIALBE

Vice-président : YACINE ABDAMANE SAKINE

Rapporteur : ISSA BABA HASSANE

Rapporteur Adjoint : RIDOUANE HASSAN KHALIT

Trésorier : AHMED KEYTA LAOUMAYE

Article 4 : La présente Décision qui prend effet pour compter de la date de la séance plénière du 27 au 28 décembre 2022, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

N'Djaména, le 25 JAN 2023


Dr HAROUN KABADI